

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés, il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Sustainable REITs Fund, un compartiment de la SICAV SHELTER UCITS

(ISIN: LU1915498213, Share Class R EUR Acc)

Ce compartiment est géré par Shelter Investment Management (Luxembourg), une société de gestion soumise au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 sur les sociétés de gestion de placements collectifs, ci-dessous Shelter-IM.

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement :

L'objectif du compartiment est d'obtenir un rendement positif, à long terme, comprenant les revenus et les plus-values provenant de l'investissement dans un portefeuille de sociétés immobilières cotées durables (les Sociétés cibles), avec une diversification mondiale, mais en mettant l'accent sur l'Europe et la Belgique.

L'univers du développement durable est fondé sur l'analyse et les données de la GRESB, qui effectue des analyses de durabilité des actifs réels à partir d'informations accessibles au public.

Politique d'investissement :

Le gestionnaire de placement utilise une approche discrétionnaire fondée sur une analyse fondamentale de l'entreprise pour sélectionner les titres, à l'aide d'un modèle quantitatif en trois étapes :

- ✓ Filtre de durabilité
- ✓ Diversification géographique
- ✓ Une combinaison de différents facteurs dynamiques: solidité financière, valorisation, qualité, dynamique, risque, etc.

Le compartiment a l'intention d'atteindre l'Objectif d'Investissement conformément aux restrictions d'investissement en (i) investissant principalement directement dans (a) des Real Estate Investment Trusts (REITs), y compris les droits, options ou autres titres distribués aux porteurs des actions concernées ou (b) des OPCVM et autres OPC (à concurrence de 10% de ses actifs nets) investissant dans des REITs éligibles et en (ii) utilisant des instruments financiers dérivés (notamment des instruments

dérivés OTC) pour gérer efficacement son portefeuille et obtenir une exposition indirecte.

Le compartiment utilise un Indice de référence composite, composé à 45% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Index + 40% de l'indice Dow Jones Global Select Real Estate Securities Index + 15% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Belgium/Luxembourg. L'indice de référence sert uniquement de référence pour comparer la performance du compartiment mais pas pour la construction référence ou le choix des composants du portefeuille du compartiment. Pour cette raison, le portefeuille du compartiment peut différer fortement de l'Indice de référence.

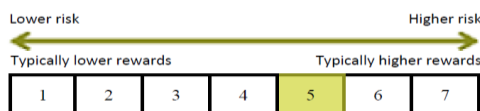
Le compartiment peut détenir des actifs liquides à titre accessoire. Le compartiment ne peut pas emprunter à des fins d'investissement. Toutefois, il peut emprunter jusqu'à 10 % de ses actifs nets sur une base temporaire à des fins de liquidité.

Le compartiment peut également, à titre accessoire, investir dans d'autres instruments financiers négociés nécessaires pour couvrir adéquatement les risques du portefeuille. Il n'y aura aucune restriction sectorielle du REITs dans la répartition de l'actif du portefeuille du compartiment.

Le compartiment n'utilisera pas les Techniques EPM, SFT et TRS.

Les actionnaires peuvent racheter des actions n'importe quel jour ouvrable du Luxembourg. Tout revenu gagné par le compartiment sera conservé et reflété dans une augmentation de la valeur des actions (accumulation). Les actions de cette classe d'actions sont émises en EUR. Veuillez-vous référer au prospectus du compartiment pour plus d'informations.

Profil rendement/risque



Cet indicateur a été calculé en utilisant des données historiques simulées et ne constitue pas une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. Le Compartiment a cette note en raison de la nature de ses investissements, qui comprennent les risques énumérés ci-dessous. Ces facteurs peuvent influencer sur la valeur des placements du Compartiment ou exposer le Compartiment à des pertes.

- ❖ Le risque d'investissement est concentré dans des secteurs, des pays, des devises ou des entreprises spécifiques. Cela signifie que le Compartiment peut varier en fonction des événements économiques, de marché, politiques ou réglementaires.

- ❖ La valeur des actions et des titres liés à des actions peut être affectée par les mouvements quotidiens du marché boursier.

Les autres facteurs l'influençant sont :

- ❖ La politique, les nouvelles économiques, les bénéfices de l'entreprise et des événements internes importants.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- ❖ Risque de contrepartie : le Compartiment peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.
- ❖ Risque opérationnel : le Compartiment peut subir des pertes en cas de défaillance d'un fournisseur de services comme par exemple la banque dépositaire.
- ❖ Risque de change : le Compartiment investit dans d'autres devises. Les fluctuations des taux de change peuvent par conséquent affecter la valeur de l'investissement.
- ❖ Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|------------------------|------------------|
| Frais d'entrée | Jusque 2% |
| Frais de sortie | Non |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

| | |
|-----------------------|--------------|
| Frais courants | 1.73% |
|-----------------------|--------------|

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

| | |
|----------------------------------|------------|
| Commission de performance | Non |
|----------------------------------|------------|

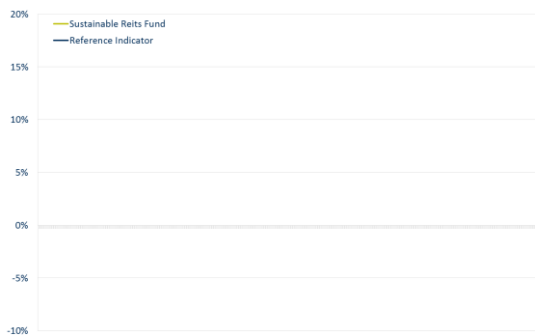
Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis aux distributeurs. Dans certains cas, des frais inférieurs peuvent être appliqués. Vous pouvez contacter votre conseiller afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les frais courants sont basés sur une estimation du coût total prévu. Les frais courants peuvent varier d'une année à l'autre et ils ne comprennent pas :

- ❖ La commission de performance
- ❖ Les frais de transaction (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'information sur les charges, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Performance passée



Indice de référence : 45% FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Index + 40% Dow Jones Global Select Real Estate Securities Index + 15% FTSE EPRA/NAREIT Belgium/Luxembourg Index.

Cette classe d'actions a été lancée le 09/04/2019. Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants sont inclus dans les performances exprimées. Aucun frais d'entrée / sortie n'est pris en compte dans le calcul pour les performances passées.

Le graphique montre les performances annuelles calculées en EUR pour chaque année civile complète sur la période affichée sur le graphique. Celles-ci sont exprimées en pourcentage de variation de la valeur nette d'inventaire à la fin de chaque année.

Les informations sur les performances passées ne sont pas encore disponibles car le compartiment n'a pas encore assez d'historique.

Informations pratiques

Banque dépositaire : RBC Investor Services Bank S.A.

Plus d'informations : Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Shelter Investment Management, 22 rue de l'Industrie, 8399 Windhof (Koerich) Grand-Duché du Luxembourg (documents disponibles en anglais) ou au numéro +352 206 03 000 10. La politique de rémunération de Shelter-IM est disponible sur : <http://www.shelterim.com/en/remuneration-policy/>. Une version papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement aux actionnaires sur demande.

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Compartiment : Ce Document d'Informations Clés pour l'Investisseur décrit un compartiment de la SICAV Shelter UCITS. L'OPCVM est constitué d'autres compartiments. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces compartiments dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet : www.shelter-im.com.

Responsabilité : La responsabilité de Shelter UCITS ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Compartiment et part : Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, son propre calcul de VL et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de la SICAV, conformément aux modalités décrites dans le prospectus. Le Compartiment Shelter UCITS est autorisé au Luxembourg et est régulé par la CSSF. Shelter-IM est autorisé au Luxembourg et régulé par la CSSF.

L'information de ce Document d'Informations Clés pour l'Investisseur est exacte au 09/04/2019.